



REGERINGSKANSLIET

**Ministère des Affaires Étrangères
de Suède**

*Ambassadeur
Fredrik Florén*

**Sommaire de l'étude sur la politique de la Suède sur la question du Sahara
occidental**

A la demande du Directeur général des affaires administratives du ministère des Affaires étrangères, j'ai procédé à un examen interne complet de la politique de la Suède sur la question du Sahara occidental depuis avril en parallèle avec mes responsabilités d'ambassadeur de la Suède en Tunisie et en Libye. Le précédent examen de cette question par les services du ministère datait de 2005.

Dans le cadre de cet examen, des visites ont été effectuées à Rabat, Alger, Tindouf, New York et Madrid pour échanges avec des représentants du Front Polisario, du Maroc, de la Mauritanie, de l'Algérie, de la France, des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de la Russie, de l'Espagne, de la Tunisie, du SEAE et de l'ONU. Des conversations ont en outre été menées à Tunis et à Stockholm.

Plus de quarante ans de conflit et près de 25 ans de cessez-le-feu se sont écoulés. La question du Sahara occidental bloque notablement la coopération régionale au Maghreb et, par voie de conséquence, la croissance économique de la région. Le conflit a également créé des réfugiés dont la situation - qui perdure - est synonyme d'importantes souffrances humaines. Les différentes parties ont, avec le Conseil de sécurité de l'ONU et le Secrétaire général, la lourde responsabilité de trouver une solution juste, durable et mutuellement acceptable qui satisfasse le droit de la population du Sahara occidental (les Sahraouis) à l'autodétermination.

Mon examen a coïncidé avec une dégradation sensible de la situation dans les camps de réfugiés de Tindouf. L'aide alimentaire internationale dont dépendent les réfugiés a été réduite, au fil de l'année, par manque de

ressources. La Suède doit, de toute urgence, en concertation avec le PAM et le HCR, rechercher les moyens d'injecter des fonds supplémentaires et inciter d'autres donateurs à faire de même. Les formes de l'aide humanitaire suédoise aux réfugiés peuvent être revues. Le ministère des Affaires étrangères peut, à ce sujet, densifier ses échanges avec l'Agence suédoise de coopération internationale au développement.

Le Sahara occidental relève pour l'ONU d'un processus de décolonisation. La Cour internationale de Justice a adopté en 1975 un avis consultatif sur son statut. Cela signifie que la communauté internationale ne reconnaît pas la souveraineté revendiquée par le Maroc sur ce territoire.

La Suède doit continuer à faire valoir le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. Il est primordial de continuer à soutenir les efforts de l'ONU qui visent à faciliter l'adoption d'une solution négociée qui permette le respect de ce droit, tout comme il est essentiel de ne pas devancer ces efforts par des décisions bilatérales.

Une évaluation de la situation au regard du droit international indique que l'on a à faire à une occupation du Sahara occidental. En ce qui concerne la question de l'utilisation des ressources naturelles, le résultat des processus en cours auprès de la Cour de justice de l'union européenne concernant l'accord commercial touchant aux produits agricoles et issus de l'aquaculture ainsi que l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche sera d'une grande importance. Les critères pour la reconnaissance de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) / du Sahara occidental ne sont pas réunis. On peut constater qu'il y a un territoire qui, dans sa plus grande partie, est contrôlé par le Maroc. Une petite partie est contrôlée par le Polisario / la RASD. Il existe une population qui vit dans le Sahara occidental sous contrôle marocain et dans des camps de réfugiés en Algérie ainsi qu'un petit nombre d'habitants dans le secteur contrôlé par le Polisario / la RASD. On ne peut pas aujourd'hui considérer que la RASD exerce un contrôle efficace sur la majeure partie du territoire et sur la population qui y vit. Le Polisario et le gouvernement de la RASD ont leur siège en Algérie. Il convient à cet égard de noter qu'un inventaire montre qu'à peine 40 Etats déclarent reconnaître la RASD, puisque certains gouvernements ont retiré leurs déclarations de reconnaissance antérieures.

L'instabilité croissante en Afrique du Nord et au Sahel, couplée avec la pérennité de la situation des réfugiés souligne la nécessité d'efforts accrus de la part de l'ONU et des différentes parties. Il est heureux que le Secrétaire général de l'ONU prenne maintenant de nouvelles initiatives. On ne peut pas considérer le statu quo comme étant une option viable. La pérennité d'un conflit non résolu est susceptible d'exacerber l'instabilité à long terme.

Un soutien de la Suède à la MINURSO peut être envisagé, ainsi qu'une contribution aux actions anti-mines de l'UNMAS.

La Suède doit continuer à suivre de très près la situation des droits de l'homme au Sahara occidental et à Tindouf. La question a fait, ces dernières années, l'objet d'une attention internationale accrue. Certains progrès ont été constatés, mais de graves violations sont encore commises. Le HCDH effectue, à cet égard, un travail important.

Une aide aux organisations qui tentent de réunir autour de la table des acteurs représentant les deux côtés du conflit et de fournir aux parties les bases d'un processus de recherche d'une solution est en outre suggérée.

Fredrik Florén